

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 28 août 2001, à 20 heures, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, Anne-Marie Loïselle, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Renée Roy, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES MOTIVÉES : mesdames Huguette Bussièrès, Hélène Roberge et messieurs Marc-André Lehoux et Jean-François Rabouin.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance. Il souhaite aussi la bienvenue à toutes les personnes présentes dans la salle.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-010-08-01 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal... (néant).
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Demandes de révision d'une décision
 - 6.2. Engagement d'un directeur adjoint d'école secondaire
 - 6.3. Agrandissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau / contrat d'approvisionnement en gaz naturel
 - 6.4. Litige / Compagnie de construction Sept Frères Inc. / projet d'entente.

7. Information :

- 7.1. Projets à caractère physique 2001-2002 / état de situation
- 7.2. Ajouts d'espace / état de situation.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil :

- 10.1 Remerciements à l'honorable Lise Thibeault.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

La présidente d'un conseil d'établissement fait état d'une proposition et d'une pétition relatives à un membre du personnel cadre d'établissement. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, intervient afin de préciser que compte tenu du caractère nominatif des informations qui sont portées à leur connaissance, les échanges ne peuvent avoir cours à ce moment-ci. Il suggère que la directrice générale adjointe, madame Monique Hébert, accorde immédiatement un entretien privé aux parents concernés.

Afin de donner suite à la demande d'un autre parent, monsieur Jean-Louis Lachapelle, commissaire, est également désigné pour participer à cet entretien.

Monsieur Jean-Louis Lachapelle s'absente de l'assemblée.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Demandes de révision d'une décision

Huis clos

C-011-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de poursuivre la séance à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-012-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Madame Line Tessier quitte l'assemblée.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Christophe Prévost;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-013-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Christophe Prévost à l'école Jacques-De Chambly, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Andréa Labrecque;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-014-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Andréa Labrecque à l'école Jacques-Rochelleau, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Samuel Bujold;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-015-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir en surplus l'élève Samuel Bujold à l'école Les Jeunes-Découvreurs, pour des raisons d'ordre médical.

Votent en faveur : 14

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Roxane Poisson;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-016-08-01 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Roxane Poisson à l'école Louis-H.-Lafontaine, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Maude Durand;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-017-08-01 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Maude Durand à l'école Louis-H.-Lafontaine, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Kelly Godbout-Pelletier;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-018-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Kelly Godbout-Pelletier à l'école Antoine-Girouard, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Olivier Marchand;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-019-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Olivier Marchand à l'école Pierre-Boucher, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Polyanna Cusson;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-020-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Polyanna Cusson à l'école Notre-Dame, sous réserve de la réception d'une pièce médicale d'un spécialiste.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Marie-Ève Lessard;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-021-08-01 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Marie-Ève Lessard à l'école Jolivent, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Shamuel Fleming-Lemelin;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-022-08-01 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Shamuel Fleming-Lemelin à l'école Arc-en-ciel, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Jérémie Drouin;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-023-08-01 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Jérémie Drouin à l'école Arc-en-ciel, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Cynthia Primeau;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-024-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Cynthia Primeau à l'école Du Moulin, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Robin Genest-Dumouchel;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-025-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Robin Genest-Dumouchel à l'école J.-P.-Labarre, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Guillaume Turcotte-Langlois;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-026-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Guillaume Turcotte-Langlois à l'école Le Rucher, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève Maude Fortin;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité d'étude présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant les critères d'inscription des élèves (résolution n° C-170-02-01);

Considérant la recommandation de ce comité d'étude;

C-027-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Maude Fortin à l'école du Moulin, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Engagement d'un directeur adjoint d'école secondaire

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant le processus de sélection réalisé pour constituer une banque de cadres d'école;

Considérant que la candidature de monsieur André Guérard a été retenue sur la banque de cadres d'école;

Considérant la recommandation de la direction générale;

C-028-08-01 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de procéder à l'engagement de monsieur André Guérard à titre de directeur adjoint d'école secondaire et ce, à compter du 24 août 2001.

Que les conditions d'emploi de monsieur André Guérard soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Agrandissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau / contrat d'approvisionnement en gaz naturel

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le projet de contrat relatif à la vente de gaz naturel pour l'édifice situé au 120, rue Sainte-Anne à Mont-Saint-Hilaire;

Considérant qu'après analyse par nos professionnels, le contrat est acceptable;

C-029-08-01 Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'accepter le projet de contrat proposé et d'autoriser le coordonnateur du Service des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis Lachapelle se joint à l'assemblée.

6.4 Litige / Compagnie de construction Sept Frères Inc. / projet d'entente

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant qu'il y a entente entre les parties en litige quant aux modalités financières à intervenir pour libérer la Commission scolaire des Patriotes de toute poursuite éventuelle dans ce dossier;

C-030-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'entériner le projet d'entente déposé à l'annexe ACC-007-08-01 et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.1 Projets à caractère physique 2001-2002 / état de situation

À partir d'un tableau-synthèse, le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente aux membres du Conseil l'état de situation dans le dossier des projets à caractère physique.

7.2 Ajouts d'espace / état de situation

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, fait état de l'avancement des travaux en titre.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Un commissaire demande où en sont les travaux relatifs au réseau de télécommunication.

Une finissante en vente-conseil au Centre de formation professionnelle des Patriotes, madame Chantal Mireault, a reçu le prix du Lieutenant-gouverneur.

Une rencontre du sous-comité de la formation professionnelle aura lieu le 17 septembre prochain.

10.1 Remerciements à l'honorable Lise Thibeault

C-031-08-01 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adresser une lettre de remerciements à l'honorable Lise Thibeault, lieutenant-gouverneur du Québec, pour sa venue dans notre milieu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-032-08-01 À 23 h 10, il est proposé par madame Renée Roy de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire générale

SS/ag